

**DOSSIER DE CANDIDATURE AU CONCOURS  
D'ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
COMMUNE DE SAINT-PAUL - ILE DE LA REUNION**

**DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES : 15 juillet 2022 dernier délai**

**IDENTIFICATION :**       Madame       Monsieur

Nom - Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal -  
Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail :  
\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : ..... à .....

Diplômes : .....

Expérience professionnelle : .....

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Pour être admis à concourir, les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, en histoire, histoire de l'art, architecture ou médiation culturelle,
- soit être titulaire ou être sur la liste d'aptitude du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine,

- soit être titulaire d'un **grade de catégorie A**,
- soit avoir réussi le concours d'animateur de l'architecture et du patrimoine d'une ville ou d'un pays d'art et d'histoire.
- Et fournir **un dossier de méthodologie d'une vingtaine de pages (iconographie et bibliographie comprises) présentant un parcours de visites sensibilisant le jeune public aux monuments historiques de la commune, leur architecture et leur conservation.**

**Dispenses :**

**Les candidats exerçant ou ayant exercé les fonctions d'animateur de l'architecture et du patrimoine dans une Ville ou un Pays d'art et d'histoire sont dispensés de l'épreuve de dossier de méthodologie.**

Le candidat devra également :

- jouir de ses droits civiques,
- être titulaire du permis B
- être apte physiquement,
- constituer un dossier de candidature complet.

**DISPOSITION PARTICULIERE POUR LES CANDIDATS AYANT LA QUALITE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

Les personnes reconnues travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sont invités à l'indiquer ci-dessous afin de pouvoir bénéficier si nécessaire d'un aménagement spécial des épreuves prévu par la réglementation.

Demande un aménagement spécial :  OUI  NON

*Dans ce cas, le candidat doit fournir au plus tard un mois avant la date de la première épreuve :*

- *La notification de la décision de la C.D.A.P.H stipulant que le handicap est compatible avec l'emploi d'Animateur de l'Architecture et du Patrimoine,*
- *Un certificat médical délivré par un médecin agréé qui doit préciser la nature du handicap et qui doit déterminer de quelles conditions particulières (installation, majoration du temps, assistance) le candidat bénéficiera lors des épreuves.*

**PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- le dossier de candidature au concours dûment rempli
- le dossier méthodologique portant sur la thématique définie conjointement par la collectivité et la DAC Réunion
- une lettre de motivation détaillée, présentant le projet envisagé par l'animateur pour les années à venir
- un curriculum vitae
- une photocopie des diplômes ou le dernier arrêté de situation administrative pour les titulaires d'un grade de catégorie A
- l'attestation de réussite pour les lauréats du concours d'animateur de l'architecture et du patrimoine d'une ville ou d'un pays d'art et d'histoire.

- copie du permis de conduire B
- certificat médical de moins de 3 mois délivré par un médecin généraliste attestant de l'aptitude physique à exercer les missions de l'AAP

**Pour les candidats ayant la qualité de travailleur handicapé, fournir :**

la copie de la décision de la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées** en cours de validité reconnaissant la qualité de travailleur handicapé

**DEPÔTS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature devront parvenir **au plus tard le 15 juillet 2022 (15h00) dernier délai.**

**Adresse :**

**- Monsieur le Maire de Saint-Paul - Direction des Ressources Humaines - CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL Cedex**

**- [ressources.humaines@mairie-saintpaul.fr](mailto:ressources.humaines@mairie-saintpaul.fr)**

---

**DEMANDE DE PARTICIPATION AU CONCOURS : DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e), ..... demande mon inscription sur la liste des candidats devant prendre part au concours d'**ANIMATEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je déclare avoir été averti(e) que toute déclaration inexacte de ma part entraînera l'annulation de mon succès éventuel au concours.

A ....., le .....

**Signature du candidat précédée de la mention  
« Lu et approuvé »**